



Règlement de la course « La boucle montescotoise »

Article 1 : Organisation

Le CCAS de Montescot organise le 27 septembre 2026 une course pédestre de 5 km et de 10 km sur la commune.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, les organisateurs ne pouvant être tenus responsables si un accident survenait.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le CCAS se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non-licenciés. Tout athlète non-licencié FFA doit fournir un PPS mise à disposition sur le site FFA. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs.

Les catégories d'âges donneront lieu à un classement séparé conformément au règlement FFA. Le 5 km est ouvert aux catégories à partir de minime (jusqu'en 2012) et le 10 km à partir de cadet (jusqu'en 2010).

Article 2 : Les courses

Le départ est fixé à 9h15 pour le 5 km place des acacias et à 10h pour le 10 km place de la république. Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler l'épreuve est de 1h15 pour le 5 km et 2h30 pour le 10 km. Au-delà de ce temps, la sécurité n'étant plus assurée sur le parcours, les concurrents seront mis hors course.

Article 3 : Sécurité

Des postes de ravitaillement seront mis en place sur le parcours du départ à l'arrivée : au kilomètre 3 pour la boucle 5 km et aux kilomètres 3 et 7 pour la boucle 10km.

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée. Les services médicaux d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 3 : Inscriptions

Le montant de l'inscription est fixé au prix unique de 11 euros pour la boucle de 10 km et de 6 euros pour la boucle de 5 km et 13 euros le challenge 10+5 km.

Le bulletin d'inscription doit être entièrement complété, la licence FFA de la saison en cours doit être fournie ou le pps. Le règlement par chèque sera libellé à l'ordre du Trésor Public.

L'inscription et le retrait des dossards pourront se faire 7h30 à 9h00 le jour de l'épreuve Place des Acacias.

Article 4 : Annulation / Remboursement

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard à l'arrivée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 5 : Récompenses

Seront récompensés les 3 premiers de chaque catégorie.

Article 6 : Engagement et Communication

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions de ce règlement. J'autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.